La 13ème rente AVS : un premier versement en décembre 2026

Dès décembre 2026, les personnes retraitées bénéficieront pour la première fois d'une 13ème rente AVS. Votée par le peuple suisse, cette mesure, largement portée et défendue par l'AVIVO, constitue une avancée importante pour le pouvoir d'achat des seniors, face à l'augmentation du coût de la vie et des charges courantes.

Qui pourra en bénéficier ?

Toutes les personnes qui perçoivent une rente de vieillesse AVS en décembre 2026 y auront automatiquement droit, à condition d'être encore en vie au 1er décembre. Aucune démarche n'est nécessaire : le versement sera effectué en même temps que la rente de décembre.

La mesure concerne uniquement les bénéficiaires d'une rente de vieillesse. Les personnes touchant une rente AI, de veuve, de veuf ou d'orphelin ne sont pas concernées.

Quel montant sera versé ?

La 13ème rente correspond à 1/12ème du total des rentes de vieillesse AVS perçues durant l'année. Ainsi, une personne recevant 1'800 francs par mois toute l'année touchera un supplément de 1'800 francs en décembre. En cas de début de rente ou de changement de montant en cours d'année, le calcul sera adapté proportionnellement.

Quel impact sur les prestations complémentaires (PC) ?

La 13ème rente ne sera pas prise en compte comme revenu dans le calcul des PC. Elle n'entraînera donc aucune diminution des prestations complémentaires. Les bénéficiaires pourront ainsi profiter de ce supplément sans péjorer leurs droits.

Attention toutefois : la 13ème rente reste imposable. Elle sera ajoutée aux autres revenus pour le calcul de l'impôt sur le revenu.

Une avancée importante, mais des besoins toujours présents

Cette nouvelle prestation représente un soutien financier bienvenu et reconnaît les difficultés rencontrées par de nombreux seniors face à l'augmentation des dépenses.

Elle ne résout toutefois pas toutes les situations de précarité. Pour les personnes dont les revenus ne suffisent pas à couvrir les besoins essentiels, les prestations complémentaires et les aides sociales restent indispensables.

La 13ème rente AVS constitue un progrès concret, mais garantir à chacune et chacun une retraite digne demeure une priorité.